



## Procès-verbal des délibérations du conseil Municipal du 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire, par son Maire, Monsieur Hugues BRUN, par convocation en date du 5 septembre 2023, s'est réuni, à la Mairie. La séance a été publique.

**Date d'affichage de la convocation** : 5 septembre 2023

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Nombre de conseillers votants** : 12

**Etaient présents** : Mmes et Mrs BRUN Hugues, GENNETEAU, BRUN Etienne, TAPHANEL, DESBOIS, DURAND, MARIN Jean-Hervé, JAMONEAU, VERAN, GOUTARD,

**Etaient absents excusés** » : Mr MARIN Patrick, Mr GUIGNON, Mme BERTRAND, Mme DUMAS

**Etait absente** : Mme DE ARAUJO Marie-Sabine

Monsieur GUIGNON avait donné pouvoir à Monsieur BRUN Hugues

Madame BERTRAND Vanessa avait donné procuration à Monsieur JAMONEAU Geoffrey

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Madame GENNETEAU a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 juillet dernier a été adopté à l'unanimité (12 votants)

### **Délib2023-39 – Urbanisme : prescription de la révision générale du plan local d'urbanisme**

Considérant l'intérêt pour la commune d'engager une procédure d'évolution de son plan local d'urbanisme afin notamment d'actualiser le projet de territoire de la commune, sur présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité (12 votants) :

- **DE PRESCRIRE** la révision générale du Plan Local d'Urbanisme ;
- **DE PRECISER** les objectifs poursuivis par la révision générale du Plan Local d'Urbanisme, à savoir :
  - Anticiper l'arrivée d'une population nouvelle suite à la création du demi-diffuseur de Langeais Nord (A85) et garantir une offre immobilière suffisante pour les habitants ;
  - Conserver et valoriser l'identité patrimoniale et le cadre de vie de la commune pour en faire un facteur d'attractivité du territoire ;
  - Affirmer la place de Savigné sur Lathan comme polarité locale du Nord Ouest de la Touraine ;
  - Analyser le territoire de la commune et les perspectives d'évolution de ce dernier ;

- Faire évoluer le document face aux besoins futurs, pour être en accords avec les réalités économiques, sociales, urbaines et environnementales ;
- Conforter et développer l'offre en équipements publics sur la commune ;
- Préserver les activités existantes, notamment les activités agricoles, et maintenir ou renforcer le potentiel existant pour de nouvelles activités ;
- Définir un projet d'aménagement pour la décennie à venir ;
- Mettre en compatibilité le PLU avec l'évolution du contexte supra-communal et notamment avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest de la Touraine ;
- Prendre en compte les différentes évolutions législatives en vigueur, notamment la loi Climat et Résilience du 22 août 2021.

L'ensemble des objectifs définis ci-dessus constitue la phase actuelle de la réflexion communale concernant la révision du PLU. Ils pourront évoluer, être complétés, éventuellement revus ou précisés en fonction des études liées à la révision du PLU. Ces évolutions, modifications ou abandons seront justifiés par les documents constitutifs du dossier de révision du PLU.

- **DE DEFINIR** les modalités de la concertation suivantes :
  - La mise à disposition d'un registre ouvert en mairie pendant toute la durée de la concertation ;
  - L'organisation d'au moins une réunion publique avant l'arrêt de projet du PLU ;
  - La diffusion d'informations en lien avec la procédure de révision générale sur le site internet de la commune ;
  - Un article dans le bulletin municipal
- **DE CONFIER**, conformément aux règles de la Commande Publique, une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du PLU au bureau d'études Auddicé Val de Loire.
- **DE DONNER** délégation à Monsieur le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du PLU.
- **DE SOLLICITER** une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à la révision du PLU, conformément à l'article L.132-15 du Code de l'urbanisme.
- **D'INSCRIRE** les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du PLU au budget de l'exercice considéré en section d'investissement.

### Délib2023-40 – Budget : décision modificative n° 3

En raison de l'installation d'un self au restaurant scolaire et des différents achats de mobilier pour la somme de 2 280.00 € ainsi que l'installation de rétros et d'une caméra au tracteur raccordé à la tonne à eau pour un montant de 790.00 €, il approuve à l'unanimité (12 votants) la décision modificative n° 3 pour un montant total de 3 070.00 €.

**Délib2023-41 – Création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial polyvalent en milieu rural contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à raison de 20 h 00/ semaine**

En raison des départs à la retraite de deux agents, il accepte à l'unanimité (12 votants) la création d'un poste d'adjoint technique polyvalent en milieu rural à raison de 20h00/semaine pour une durée d'une année du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024.

**Délib2023-42 – Convention de mise à disposition d'une salle annexe 1 rue du Kiosque**

Afin d'harmoniser toutes les conventions de mise à disposition des salles au profit des associations, il décide à l'unanimité (12 votants) d'approuver la modification de la convention de mise à disposition d'une salle annexe 1 rue du Kiosque.

**Questions diverses :**

- **Projet de recrutement d'un VTA** : Monsieur le Maire informe avoir sollicité auprès de la Préfecture d'Indre et Loire un projet de recrutement d'un Volontaire Territorial en Administration, pour la création d'un projet d'équipements sportifs. Les services de l'Etat ont validé cette demande, pouvant être en partie subventionnée.
- **Enfouissement des réseaux** : Monsieur le Maire informe que les travaux d'enfouissement des réseaux de l'Avenue des Tourelles, rue Faubourg de la Rüe, et rue Porte de la Ville débuteront fin septembre prochain. Par ailleurs, il précise que l'ADAC présentera en octobre un projet d'aménagement de l'Avenue des Tourelles.
- **Travaux de voirie par le Conseil Départemental** : Monsieur le Maire informe que la réfection d'une partie de la RD 49 de Longboyau au carrefour du Pont Jamoneau et devant le Collège est prévue courant octobre prochain.
- **Stationnement des bus au Collège** : Monsieur le Maire informe que les bus n'utilisent pas le couloir réservé le long de la clôture. Afin de réglementer au mieux la circulation et le stationnement, un marquage par panneaux, à titre provisoire, a été matérialisé.
- **Logement communal Place de l'Eglise** : Ce logement pouvant être utilisé en logement d'urgence, son inscription est sollicitée auprès de la CCTOVAL. Ainsi, il convient de récupérer ce local pour effectuer les études et travaux nécessaires à sa remise en location.
- **Organisation du marché de Noël** : une réunion est programmée mercredi 20 septembre à 18 h 00 en Mairie en présence des membres de l'APE et de toutes personnes souhaitant s'intégrer à cette manifestation. Un rendez-vous est prévu le 26 septembre à 10 h 30 avec l'entreprise SEDI pour l'organisation du spectacle.

- **Boulangerie** : Monsieur le Maire évoque les difficultés rencontrées pour la reprise de la boulangerie.
- **Arrêt de l'activité du fleuriste** : Monsieur le Maire informe de l'arrêt de l'activité du fleuriste et précise qu'une vente flash sera organisée début octobre.
- **Prochaine séance du Conseil Municipal** : mercredi 22 novembre 2023 à 20 h 00.

Le Maire,  
Hugues BRUN

La Secrétaire de Séance,  
Cécile GENNETEAU